

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire de la commune.

Présents : Olgne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Bayon Marguerite, Mayot Vincent, Richon Isabelle, Besset Grégory, Valancony Tiphaine, Mantelin Julien, Boyer Anne,

Absents excusés : Cohen Jean-Philippe, pouvoir à Parat René, Schmelzle Jean-François, pouvoir à Olgne Patrick, Delattre Nicolas, pouvoir à Agnès Peyrache, Plenet Jaouen, pouvoir à Catherine Moreau, Lebailly Laurence, Alègre Carlos, Boutoumit Amina, Auternaud Audrey, Martin Grégoire

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice : 23 **Présents** : 14 **Pouvoirs** : 4 **Votants** : 18

D2022-055 – Aménagement de la plaine de Bourre – Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la plaine de Bourre qui avait été adopté lors du dernier conseil municipal.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du dispositif ATOUT RURALITE proposé par le département de l'Ardèche, dispositif qui avait déjà été sollicité.

Il souhaite que le plan de financement de cette opération soit complété par une aide au titre du Fonds de solidarité attribué par Annonay Rhône Agglo ; le plan de financement pourrait ainsi être le suivant :

Coût total : 25 000 € HT
Atout ruralité : 10 000 €
Fonds de solidarité Annonay Rhône Agglo : 7 500 €
Autofinancement communal : 7 500 €

Les travaux projetés pourraient commencer au 2ème trimestre 2023, si l'ensemble des financements et autorisations étaient obtenus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet tel que présenté par Monsieur le Maire,
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus

- SOLLICITE les subventions suivantes :

- ATOUT RURALITE : 10 000 €
- Fonds de solidarité ARA : 7 500 €

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Le Maire,